



**HAL**  
open science

# La guerre d'indépendance algérienne. Mémoires françaises

Sylvie Thénault

► **To cite this version:**

Sylvie Thénault. La guerre d'indépendance algérienne. Mémoires françaises. Historiens et géographes, 2014, p. 75-90. hal-02356532

**HAL Id: hal-02356532**

**<https://hal.science/hal-02356532>**

Submitted on 12 Nov 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# La guerre d'indépendance algérienne. Mémoires françaises

*La guerre d'indépendance algérienne, telle que les historiens la dénomment de plus en plus couramment, est considérée comme une séquence « brûlante » de l'histoire de France, à l'identique de la Seconde Guerre mondiale<sup>1</sup>. En offrant aux enseignants de choisir entre les mémoires de l'une ou de l'autre, les programmes de terminale témoignent de leurs similitudes : causes de blessures encore à vif, sources de honte, objets d'un tabou et de résurgences conflictuelles.*

Les deux périodes divergent nettement pourtant. En premier lieu, l'amnistie protégeant les tortionnaires de la guerre en Algérie reste impossible à contourner. Il faudrait, pour ce faire, invoquer le crime contre l'humanité qui, imprescriptible, reste condamnable en dépit de toute amnistie ; mais les juristes français ont ciselé leur définition du crime contre l'humanité afin d'en exclure les faits commis pendant les guerres coloniales. Aucun procès n'a pu ni ne pourra avoir lieu. Par ailleurs, la date du cessez-le-feu franco-algérien, le 19 mars 1962, n'a intégré que très récemment le calendrier commémoratif national, par une loi du 6 décembre 2012<sup>2</sup>. Enfin, au contraire des sociétés française et allemande pendant la Seconde Guerre mondiale, la guerre d'indépendance de l'Algérie a très massivement impliqué, ensemble, les sociétés française et algérienne. Ce partage n'interdit pas d'étudier aujourd'hui les mémoires en France ou en Algérie seulement, dans la mesure où celles-ci constituent des entités distinctes ayant cheminé séparément depuis 1962. Il implique cependant que les mémoires ancrées de part et d'autre de la Méditerranée se recoupent au gré de la circulation des acteurs sociaux qui

en sont les vecteurs. Elles entrent aussi en résonance, dès lors que certains se réfèrent à ce qui se dit, se fait ou se passe sur l'autre rive, à l'appui de leurs propres discours, stratégies et revendications.

Malgré ces différences, la vulgarisation de l'historiographie a renforcé l'analogie entre la Seconde Guerre mondiale et la guerre d'indépendance algérienne. Après le « syndrome de Vichy », selon l'expression d'Henry Rousso, le « passé qui ne passe pas » s'est imposé pour désigner la mémoire de Vichy<sup>3</sup>. Lui fait écho, dans le cas franco-algérien, « La gangrène et l'oubli » de Benjamin Stora<sup>4</sup>. Ainsi s'est développée l'idée que ces passés douloureux ont été longtemps occultés, avant de reparaitre, suivant un schéma en trois temps : traumatisme, refoulement, résurgence. Une telle vision, empruntée à l'analyse de la mémoire de victimes traumatisées, repose sur un procédé controversé, puisqu'il consiste à calquer sur une société des mécanismes propres au psychisme des individus<sup>5</sup>. Cette vision ne rend pas non plus justice aux travaux des historiens. Henry Rousso a expliqué que son usage de tels concepts était une métaphore, qui ne supposait pas l'existence d'un inconscient collectif<sup>6</sup>. Quant

\* Directrice de recherche au CNRS

<sup>1</sup> Merci à Emmanuel Blanchard et Danièle Voldman pour leur relecture amicale et attentive de cet article.

<sup>2</sup> Loi n° 2012-1361 du 6 décembre 2012.

<sup>3</sup> En référence aux deux ouvrages d'Henry Rousso : *Le Syndrome de Vichy de 1944 à nos jours*, Paris, Le Seuil, 1987, et, en collaboration avec Eric Conan, *Vichy. Un passé qui ne passe pas*, Paris, Fayard, 1994.

<sup>4</sup> Benjamin Stora, *La gangrène et l'oubli. La mémoire de la guerre d'Algérie*, Paris, La Découverte, 1991.

<sup>5</sup> La critique est notamment développée par Patrick Weil dans « Histoire et mémoire des discriminations en matière de nationalité française », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 2004/4, n°84, pp. 5-22.

<sup>6</sup> Dans *Le Syndrome de Vichy*, op. cit.

à Benjamin Stora, il signale bien les manifestations de la guerre d'indépendance algérienne dans l'espace public français au tout début des années 1970, à un moment où elle aurait dû en être absente si l'oubli avait régné une fois la guerre terminée<sup>7</sup>. La litanie d'un oubli de longue durée masque parfois une méconnaissance : est prétendu oublié un événement dont les moments de réminiscence sont en fait ignorés.

L'idée d'un oubli doit aussi être relativisée. L'Algérie occupe une place unique dans la société française. Bien d'autres événements tragiques de l'histoire coloniale ne suscitent guère d'intérêt – l'insurrection malgache de 1947 ou la guerre d'Indochine, par exemple. Dans une perspective d'étude de la mémoire, il n'est pas question de le déplorer, mais de considérer ce déséquilibre entre l'Algérie et les autres colonies comme digne d'investigations. Plus que l'oubli, n'est-ce pas la persistance du passé franco-algérien qui mérite d'être expliquée ? Henry Rousso n'hésite pas à parler d'« hypermnésie »<sup>8</sup>. Le terme sera ici écarté, symboliquement, pour lever toute ambiguïté sur la nature de la mémoire considérée : un fait social.

Conçu dans le contexte de plusieurs formations d'enseignants, cet article plaide pour une analyse de la mémoire de la guerre d'indépendance algérienne débarrassée d'une vulgate qui fait écran à la connaissance. Car elle est non seulement simplificatrice mais peu propice à la sérénité – les réticences à l'aborder en classe sont compréhensibles. Pourtant, l'historiographie témoigne que cette mémoire peut être envisagée comme un objet d'histoire ordinaire, susceptible de trouver sa place dans l'enseignement.

## L'empreinte de la guerre sur la société française

La présence de la guerre d'indépendance algérienne dans la société française a un fondement quantitatif, lié à la singularité du rapport entre l'Algérie coloniale et la métropole. Colonie de peuplement, l'Algérie comptait près d'un million de Français en 1954. L'immense majorité d'entre eux partit à l'indépendance, même si une minorité, dont le dénombrement est discuté, resta sur place. L'Algérie est en outre le seul

territoire dont la décolonisation a entraîné la mobilisation du contingent. Près de 2 millions de jeunes hommes y auraient servi. Hormis les soldats, des métropolitains ont pu connaître ce conflit, leur territoire en étant aussi le théâtre. Non seulement cette guerre y provoqua crises politiques, mobilisations massives, affrontements et violences entre Français, mais les nationalistes algériens exportèrent leur lutte en métropole, où les forces de l'ordre furent mobilisées pour les combattre. Le poids de la guerre en France, enfin, tient à la présence des Algériens : ils étaient 350 à 450 000, selon les estimations, en 1962. Cette statistique n'inclut pas les dizaines de milliers d'Algériens ayant fui les représailles au moment de l'indépendance, constituant un groupe spécifique connu sous le terme de « harkis ». Ce conflit toucha la société française avec une ampleur impossible à mesurer avec exactitude, mais qui est incontestablement sans égal dans l'histoire de la colonisation. S'est constitué un vaste vivier d'acteurs susceptibles de véhiculer le souvenir de cette histoire, de s'y intéresser, de se regrouper et de s'engager en son nom ; un vivier potentiellement élargi par leur entourage.

De ce fait, une fois terminée, la guerre d'indépendance algérienne ne quitta pas la vie politique ni l'imaginaire collectif. Raphaëlle Branche repère une continuité de la présence de la guerre dans la société française, par-delà la fin du conflit en 1962<sup>9</sup>. Dans l'immédiat après-guerre, tandis que les témoins, de retour d'Algérie, ressassaient leurs histoires et leurs inimitiés, une série d'amnisties venait clore le conflit, y compris dans ses dimensions franco-françaises. De 1962 à 1968, ces amnisties bénéficièrent aux forces de l'ordre mobilisées contre les nationalistes, aux Algériens engagés pour l'indépendance, puis aux Français les ayant aidés et aux partisans de l'Algérie française<sup>10</sup>. Mai 1968 réactiva aussi le souvenir de la guerre : des militants y puisaient la source de leur engagement en marge des partis communiste et socialiste, dont ils avaient jugé coupables les politiques coloniales<sup>11</sup>. Parallèlement, la guerre faisait l'objet de revendications aboutissant à des gestes de reconnaissance – les soldats d'Algérie obtinrent un « titre de reconnaissance de la nation » en 1967<sup>12</sup>. La guerre était également évoquée par les écrivains et son histoire écrite sur un mode journalistique : les quatre tomes d'Yves Courrière, parus chez Fayard entre 1968 et 1972, connurent un succès énorme<sup>13</sup>. Au même moment, la filmographie

<sup>7</sup> Dans *La gangrène et l'oubli*, op. cit.

<sup>8</sup> Notamment dans « Les raisons vertes de la guerre d'Algérie », *La guerre d'Algérie, Université de tous les savoirs*, Yves Michaud (dir.), Paris, Odile Jacob, 2004, pp. 127-151.

<sup>9</sup> Raphaëlle Branche, *La guerre d'Algérie. Une histoire apaisée ?*, Paris, Le Seuil, 2005.

<sup>10</sup> Stéphane Gacon, *Histoire de l'amnistie en France de la Commune à la guerre d'Algérie*, Paris, Le Seuil, 2002.

<sup>11</sup> L'importance de ces trajectoires militantes est présentée par Jim House dans l'ouvrage qu'il a co-écrit avec Neil MacMaster, *Paris 1967. Les Algériens, la terreur d'État et la mémoire*, Paris, Tallandier, 2008.

<sup>12</sup> Voir Raphaëlle Branche, *La guerre d'Algérie...*, op. cit. Prévue par l'article 77 de la loi de finances du 21 décembre 1967, la mesure est entrée en vigueur en 1968.

<sup>13</sup> Sur les écrivains, Catherine Rioux-Milkovitch, *Mémoire vive d'Algérie*, Paris, Buchet-Chastel, 2012.

s'enrichissait d'œuvres primées, devenues des classiques : à La *Bataille d'Alger* – interdite et projetée clandestinement – s'ajoutaient *Elise ou la vraie vie*, *Avoir vingt ans dans les Aurès* ou encore *RAS*<sup>14</sup>.

Les manuels scolaires eux-mêmes n'ignoraient pas cette guerre, les programmes d'histoire incluant alors une période contemporaine allant jusqu'au temps présent<sup>15</sup>. La guerre d'Algérie y figurait au titre de « l'étude des civilisations ». Suivant l'historiographie libérale en vogue, le conflit était présenté comme la conséquence d'une politique française timorée en matière de réformes. L'interprétation sous-entendait que le cours de l'histoire aurait pu être infléchi si des mesures favorables aux Algériens avaient été prises après 1945. Elle s'accommodait, dans les mêmes manuels, de la lecture de la colonisation comme une entreprise civilisatrice. Simplement, celle-ci aurait été démentie par les inégalités jamais corrigées de la société coloniale ; et c'est sur le terreau de cette insuffisance que la volonté d'indépendance et les violences auraient prospéré. La présence et la critique de la guerre dans les classes étaient en outre potentiellement renforcées par la sensibilité tiers-mondiste des sciences sociales, imprégnant les enseignants qui y étaient formés.

La portée quantitative de la guerre explique son empreinte sur la société française jusqu'à nos jours. Certes le vivier des témoins susceptibles de s'investir dans l'activité mémorielle s'est réduit avec le temps, tandis que leurs descendants n'ont pas renouvelé les effectifs – tous les enfants et petits-enfants des Français d'Algérie, des militaires, des métropolitains concernés par la guerre, des Algériens l'ayant vécue ne sont pas appropriés l'histoire de leurs aînés et ne sont pas prêts à s'engager en son nom. Néanmoins, sans aller jusqu'à l'engagement revendicatif, ils constituent un public potentiellement intéressé par des manifestations diverses rappelant ce passé : films de fiction et documentaires, conférences et débats publics, littérature et pièces de théâtre etc. Pour cette raison, le cinquantenaire de la fin de la guerre, en 2012, a été marqué par de multiples initiatives remportant un franc succès. Pas moins de 115 ouvrages ont été édités sur la guerre d'indépendance algérienne, qui a aussi envahi les hors-série de la presse, au printemps<sup>16</sup>. Outre les médias audiovisuels produisant des programmes spécifiques, des cinémas, des médiathèques, des centres culturels, des universités « ouvertes »

ou « populaires », des lycées... ont également mis à contribution des chercheurs, des journalistes, des écrivains, des témoins... pour intervenir auprès du public. De façon révélatrice, ces manifestations ont surtout été organisées au printemps, dans une société française où la date du cessez-le-feu, en mars, a plus de signification que la date de l'indépendance, en juillet – c'est avec le cessez-le-feu qu'à l'époque, les familles françaises ont été libérées de la crainte de voir leurs jeunes risquer leur vie en Algérie. Le sort de l'Algérie elle-même les préoccupait moins. De leur point de vue, le cessez-le-feu marqua effectivement une fin. En 2012, ainsi, l'absence de commémoration officielle n'a pas empêché la société française de s'emparer de ce passé, par le biais, en particulier, d'opérateurs culturels considérant que cette date anniversaire était l'occasion de l'évoquer – jusqu'à la saturation, parfois, certains estimant que l'Algérie avait occupé une place démesurée dans le calendrier des manifestations de l'année.

Entre 1962 et 2012, cependant, la présence de la guerre ne pouvait être immuable. Son écho s'était nécessairement atténué avec le temps, d'autres préoccupations gagnant la société française, avant que ce passé ne revienne au premier plan. Les réapparitions de la guerre postérieures aux années 1960 doivent alors être datées et leurs mécanismes expliqués.

## Les rythmes de la mémoire depuis 1962 : une question de temporalité socio-politique

La sociologie de la mémoire implique d'en livrer une analyse dotée d'un fondement empirique (avec des sources de toutes natures), socialement ancrée (par l'identification des groupes ou des entités concernés), située dans l'espace (précisant notamment l'échelle, locale ou nationale), et attentive au temps (en tentant de restituer les rythmes de la présence ou de l'absence du passé)<sup>17</sup>. Il n'est pas sûr qu'un travail aussi rigoureux et exigeant soit faisable à l'échelle de la mémoire globale de la guerre. Il faudrait considérer des acteurs aux expériences hétérogènes et brasser des indicateurs de nature très différente, tels que les revendications associatives, les productions culturelles, les politiques publiques, l'écriture et l'enseignement de l'histoire etc. Il est probable qu'il se dégagerait de chaque groupe d'acteurs

<sup>14</sup> Sur ces questions, voir Raphaëlle Branche, *La guerre d'Algérie...*, op. cit., p.21.

<sup>15</sup> Françoise Lantheaume, « Les difficultés de la transmission scolaire : le lien Algérie-France dans les programmes d'histoire et les manuels en France au XXe siècle », *La France et l'Algérie : leçons d'histoire. De l'école en situation coloniale à l'enseignement du fait colonial*, Frédéric Abécassis et alii. (dir.), Lyon, INRP, 2007, pp. 217-228.

<sup>16</sup> « Plus de 100 titres pour les 50 ans de la fin de la guerre d'Algérie », *Livres Hebdo*, 2 février 2012.

<sup>17</sup> D'après l'approche fondatrice des études de la mémoire définie par Maurice Halbwachs dans *Les cadres sociaux de la mémoire*, Paris, Albin Michel, 1994 et *La mémoire collective*, Paris, Albin Michel, 1997. Voir aussi les travaux de Marie-Claire Lavabre : <http://www.cnrs.fr/cw/fr/pres/compress/memoire/lavabre.htm>, consulté le 3 décembre 2013.

ou de chaque indicateur une chronologie particulière, liée à ses propres logiques – les productions culturelles sont soumises à des contraintes économiques, les programmes scolaires à l'évolution des institutions de l'Éducation nationale, les revendications et les politiques publiques aux échéances électorales etc. Pour cette raison, les travaux sur la mémoire de la guerre d'indépendance algérienne ne dégagent de temporalité claire que pour des événements précis, objets d'investigations spécifiques. Il en est ainsi des événements parisiens du 17 octobre 1961 et du métro Charonne, dont l'étude offre des exemples de séquençage de la mémoire sur la longue durée.

Le 17 octobre 1961 symbolise aujourd'hui la répression des Algériens ayant vécu la guerre en France. Ce soir-là, les Algériens de la région parisienne avaient été appelés par la Fédération de France du FLN à boycotter massivement le couvre-feu décidé par le préfet de police, Maurice Papon ; ils subirent une répression sanglante, faisant a minima des dizaines de morts. Le 17 octobre eut un fort impact sur le moment, suscitant en particulier des débats au Sénat où fut envisagée la formation d'une commission d'enquête parlementaire<sup>18</sup>. Il fut cependant recouvert dans les représentations collectives par Charonne, quelques mois plus tard. Le 8 février 1962, cette manifestation elle aussi violemment réprimée répondait à un appel de plusieurs organisations de gauche contre l'OAS. Celle-ci avait alors intensifié ses attentats dans le contexte des pourparlers franco-algériens devant conduire à l'indépendance. Huit militants communistes périrent sous les coups de la police, au métro Charonne – un neuvième décéda plus tard, des suites de ses blessures. Le 13 février 1962, leurs obsèques furent très massivement suivies, par des centaines de milliers de personnes. La commémoration de Charonne fut ensuite prise en charge par des organisations du mouvement ouvrier, au sein desquelles le PCF jouait un rôle central. Tant que ce parti couvrit une large surface sociale, par son maillage militant de la société à l'échelon local, Charonne resta l'événement symbolisant la répression policière de cette période de l'histoire de France<sup>19</sup>.

Parallèlement, le souvenir du 17 octobre était confiné à des espaces marginaux<sup>20</sup>. En position sociale subalterne, les Algériens choisirent le silence. Les transformations

du groupe, générées par des retours en Algérie et par la résorption des bidonvilles, d'où venaient nombre des manifestants, ne permirent pas non plus l'élaboration d'une mémoire collective. La politique de l'État algérien n'y contribua pas plus : la Fédération de France du FLN n'ayant pas pris le parti du tandem Ben Bella-Boumediène, qui prit le pouvoir après 1962, son action ne fut pas glorifiée. Le souvenir de l'événement, qui allait permettre ensuite sa résurgence, emprunta un autre canal de diffusion, dont l'origine remonte à l'engagement de certains Français pendant la guerre. Eux qui avaient connu l'événement le transmièrent à la kyrielle des organisations contestataires qui se développèrent après Mai 1968 et auxquelles ils adhéraient. C'est dans les milieux maoïstes de ces années-là, ainsi, que Jean-Luc Einaudi découvrit l'événement, lui qui, bien des années plus tard, allait participer à sa réapparition dans l'espace public en publiant *La Bataille de Paris*<sup>21</sup>. Le 17 octobre traversa donc une période de « mémoire souterraine »<sup>22</sup>, car son souvenir n'était entretenu qu'à l'extrême gauche. C'était aussi une « mémoire empruntée »<sup>23</sup>, car elle n'était pas portée par les protagonistes de l'événement, mais par des militants qui se l'approprièrent lors de leur socialisation politique. Le cas de Farid Aïchoune témoigne même spectaculairement de la substitution de la socialisation politique à toute autre forme de transmission : alors que sa mère l'avait emmené manifester, à l'âge de 10 ans, en 1961, il l'oublia et redécouvrit l'événement adulte, dans les rangs de La Gauche Prolétarienne, en l'absence de tout souvenir personnel ou de récit parental<sup>24</sup>. Même s'il y eut des exceptions, le silence du cercle familial semble avoir été la règle.

La victoire de la gauche aux élections présidentielles de 1981 marque un tournant. Alors que les effectifs de participants aux commémorations annuelles de Charonne s'étaient étiolés avec le temps, l'arrivée de l'Union de la gauche au pouvoir permit à l'événement de bénéficier d'une couverture médiatique d'une ampleur nouvelle<sup>25</sup>. Il intégra également les manuels scolaires, à une époque où les programmes d'histoire commençaient à préconiser l'enseignement de la guerre d'Algérie, en tant que telle, au collège comme au lycée<sup>26</sup>. La réapparition du 17 octobre, quant à elle, se faisait en mode mineur<sup>27</sup>. Son souvenir

<sup>18</sup> Voir Jim House et Neil MacMaster, *Paris 1961*, op. cit.

<sup>19</sup> Sur Charonne et sa mémoire : Alain Dewerpe, *Charonne, 8 février 1962. Anthropologie historique d'un massacre d'Etat*, Paris, Gallimard, 2006.

<sup>20</sup> La mémoire du 17 octobre a été étudiée par Jim House dans *Paris 1961*, op. cit.

<sup>21</sup> *La Bataille de Paris* est sortie au Seuil en 1991.

<sup>22</sup> Selon l'expression de Jim House dans *Paris 1961*, op. cit., p. 323.

<sup>23</sup> *Ibid.*, p. 344.

<sup>24</sup> *Ibid.*, p. 328.

<sup>25</sup> Voir Alain Dewerpe, *Charonne, 8 février 1962*, op. cit.

<sup>26</sup> Sur les programmes : Françoise Lantheaume, « Les difficultés de la transmission scolaire... », art. cité.

<sup>27</sup> Sur le 17 octobre, on se reportera à la partie rédigée par Jim House dans *Paris 1961*, op. cit..

profita en partie de la résurgence de Charonne, auquel il était parfois associé. C'est alors que parurent les deux premiers ouvrages le concernant, à l'impact limité : le roman de Didier Daeninckx, *Meurtres pour Mémoire*, en 1983<sup>28</sup>; l'enquête de Michel Lévine, *Les Ratonnades d'octobre*, un livre ignoré, en 1985<sup>29</sup>. Le retour du 17 octobre dans l'espace public se consolida dans les années 1990, grâce aux organisations antiracistes qui lui conféraient une forte dimension pédagogique dans leur combat contre l'extrême droite – il était notamment pris en exemple du caractère criminel du racisme. En 1991, une série d'initiatives marquant son trentième anniversaire lui donnèrent un écho inédit. Le livre de Jean-Luc Einaudi, *La Bataille de Paris*, sorti dans ce contexte, fut le premier à toucher le public.

Des années 1990 date également la lutte pour la reconnaissance officielle du 17 octobre, aiguillonnée par le traitement concomitant du passé de la Seconde Guerre mondiale, qui servait de modèle à suivre. Après le discours solennel et remarqué de Jacques Chirac en 1995, dans lequel le président de la République reconnaissait les responsabilités françaises dans la déportation des Juifs de France, le régime de Vichy fut mis en procès en la personne de Maurice Papon, condamné pour complicité de crime contre l'humanité en 1998. Suscitant le rappel du rôle de Maurice Papon dans la répression d'octobre 1961, ce procès mit en lumière la portée de l'amnistie, impossible à contourner dans le cas franco-algérien. La lutte pour la reconnaissance du 17 octobre aboutit, en 2001, à la pose d'une plaque au Pont Saint-Michel et, en 2012, à un communiqué de François Hollande. Ainsi l'émergence du 17 octobre et son installation dans le débat public résultent de son usage politique, grâce à une mise au présent riche de sens : il permet d'évoquer, tout à la fois, le racisme, la violence policière, le passé colonial, l'immigration etc. In fine, le déclin du PCF et la puissance symbolique du 17 octobre dans le contexte des années 1990-2000 finirent par opérer une « permutation » entre les deux événements : le 17 octobre 1961 l'emporte aujourd'hui sur Charonne dans la bibliographie et la filmographie de la guerre, ainsi que dans les manifestations publiques et les manuels scolaires.

Se dessine une temporalité de la mémoire largement indexée sur le politique. Sous la plume des chercheurs traquant les indices de leur présence et de leur absence dans l'espace public, ce sont les usages politiques de ces deux événements qui apparaissent comme décisifs dans l'ordon-

nancement des phases de reflux et de résurgence constatées, loin du schéma interprétatif « traumatisme, refoulement, résurgence ». Pour autant, le propos de cet article n'est pas de renier absolument ce triptyque. Il s'agit bien plus d'en circonscrire soigneusement la pertinence. Car si la mémoire des événements historiques n'a, par nature, aucune raison de le suivre, la mémoire des individus peut au contraire s'y conformer. Si ce triptyque est discutable dès lors qu'il est transposé à l'échelle de la société, il demeure évidemment valable pour des individus ayant vécu la guerre d'indépendance algérienne. Aussi est-il indispensable, dans l'étude de la mémoire, de distinguer les mémoires individuelles, auxquelles doivent être réservés les schémas interprétatifs fondés sur l'analyse du psychisme humain. Doit également leur être réservé le vocabulaire y afférent, afin d'éviter toute confusion entre ces mémoires individuelles et le fait social qu'est la mémoire collective.

A l'échelle collective s'impose en outre une distinction entre politiques publiques et dynamiques sociales. Le 17 octobre et Charonne démontrent la possibilité d'entretenir le souvenir, voire de commémorer un événement, en dépit de l'attitude des pouvoirs publics. L'activité mémorielle autour de la guerre d'indépendance algérienne s'est même construite dans l'opposition aux pouvoirs publics puisque, de leur côté, ils bloquaient et enterraient toute poursuite judiciaire, s'opposaient à la diffusion de films – *La Bataille d'Alger* en est l'exemple le plus connu – ou encore interdisaient des rassemblements sur la voie publique – longtemps la commémoration de Charonne ne put avoir lieu à la station de métro<sup>31</sup>. L'usage du mot « guerre » illustre de même l'impératif de cette distinction entre pouvoirs publics et dynamiques sociales. En effet, il a fallu attendre 1999 pour qu'une loi reconnaisse officiellement l'expression « guerre d'Algérie<sup>32</sup>. Les gouvernements l'avaient bannie – il n'était pas question de reconnaître l'état de guerre dans des départements français, relevant de la souveraineté nationale et des affaires intérieures du pays. Le terme n'en était pas moins répandu dans la société. Il suffit, pour le constater, de lire la presse et les débats parlementaires de l'époque ou de parcourir les ouvrages publiés après-guerre – les quatre tomes d'Yves Courrière parus entre 1968 et 1972 s'intitulent « *La Guerre d'Algérie* ». Le mot « guerre » était sur toutes les bouches bien avant 1999. Le rapporteur du projet de loi indiqua d'ailleurs explicitement qu'il s'agissait de mettre en conformité le langage officiel et le langage courant<sup>33</sup>.

<sup>28</sup> Didier Daeninckx, *Meurtres pour mémoire*, Paris, Gallimard, 1983.

<sup>29</sup> Michel Lévine, *Les ratonnades d'octobre. Un meurtre collectif à Paris en 1961*, Paris Ramsay, 1985.

<sup>30</sup> Alain Dewerpe étudie particulièrement la relation entre la mémoire des deux événements dans *Charonne, 8 février 1962*, op. cit..

<sup>31</sup> *Ibid.*

<sup>32</sup> Loi n°99-882 du 18 octobre 1999.

<sup>33</sup> Voir le rapport d'Alain Néri en ligne : <http://www.assemblee-nationale.fr/11/rapports/r1672.asp>

Il est par conséquent incontestable que les pouvoirs publics français, au plus haut niveau, ont traité ce passé au pire par le déni, au minimum avec réticence ; mais il n'en est pas de même au sein de la société française<sup>34</sup>. Au-delà des individus, des forces autonomes – associations et organisations politiques, essentiellement – ont depuis longtemps et de façon récurrente inscrit à l'agenda politique et médiatique des questions telles que la reconnaissance de la guerre, sa commémoration, les poursuites contre des responsables français ou encore les réparations dues à certaines de ses victimes. Cette distinction entre pouvoirs publics et dynamiques sociales est le propre des sociétés démocratiques, dans lesquelles l'exercice des libertés publiques permet de faire revivre le passé et de s'exprimer en dehors de toute volonté officielle. Ici s'opère une divergence radicale entre la mémoire de la guerre en France et la mémoire de la guerre en Algérie, où les acteurs sociaux ont longtemps peiné à s'organiser collectivement et à faire entendre leurs voix pour restituer le passé dans sa complexité et témoigner de la pluralité des interprétations auxquelles il peut se prêter.

Aussi la suite de cet article est fondée sur la distinction de trois phénomènes, dont la confusion dans la notion générique de « mémoire » obscurcit l'analyse : la mémoire des individus ; l'action des pouvoirs publics ; les usages politiques du passé, témoignant des dynamiques sociales à l'œuvre. Bien qu'en interaction les uns avec les autres, tous trois seront présentés successivement, pour plus de clarté. Ils relèvent en outre de méthodes différentes et conduisent à des conclusions qui leur sont propres.

## Immigrés et harkis, un passé qui divise ?

Les travaux sur la mémoire des individus et des groupes ont distingué les harkis des immigrés en raison de leur trajectoire spécifique. Selon Giulia Fabbiano, les harkis et leurs familles recomposent le passé à partir de l'enrôlement du père dans les forces françaises, moment fondateur d'un nouveau destin. L'identité du groupe s'est structurée autour des souffrances vécues depuis l'arrivée en France : hébergement

dans des camps jusque dans les années 1970, encadrement néocolonial excluant toute insertion économique et sociale<sup>35</sup>. Dans ces familles, le silence, qui serait de mise comme dans les familles immigrées, semble se rompre avec les petits-enfants. Giulia Fabbiano insiste néanmoins sur la pluralité des mémoires fabriquées par leurs descendants. Elles s'étendent sur une large gamme, allant de ceux que désorientent une mémoire familiale lacunaire, à ceux qui se réclament avec fierté du passé de leurs pères. Ces derniers militent d'ailleurs, au nom de cet enrôlement paternel conçu comme un choix méritant compensation<sup>36</sup>. Appartiennent à cette catégorie ceux qui entrèrent en lice dans la bataille contre les discriminations par la révolte des camps de Bias, dans le Lot-et-Garonne, et de Saint-Maurice L'Ardoise, dans le Gard, en 1975 – leur révolte eut un tel impact qu'elle entraîna la liquidation de ces deux derniers camps<sup>37</sup>. Des enfants de harkis s'investirent ensuite dans le combat antiraciste – la Marche pour l'égalité et contre le racisme, en 1983, notamment, comptait des enfants de harkis relogés dans des HLM où ils avaient grandi avec des enfants d'immigrés<sup>38</sup>. L'expérience sociale les rapprochait ainsi et cette communauté d'expérience primait alors sur les vécus différenciés de la guerre d'indépendance algérienne. Il importerait de toute façon de mieux évaluer la fracture que la guerre est censée avoir créé entre Algériens. Des harkis furent ainsi maquisards de l'Armée de libération nationale (ALN) avant de devenir auxiliaires de l'armée française, ou inversement.

Ce destin collectif censé souder le groupe des « harkis » doit cependant être précisément situé. Outre que des familles quittèrent les camps avant leur résorption et connurent des destins variés, les Algériens réfugiés en France ne comptent pas que des ruraux prolétariés, même si ces derniers constituent la majorité des effectifs. Ils comptent aussi une petite élite francisée tels, par exemple, des notables titulaires de fonctions électives<sup>39</sup>. Moins fragiles socialement et économiquement, ils purent s'affranchir des dispositifs officiels de prise en charge. Or les recherches sur la mémoire accèdent difficilement à eux, en raison même de leur insertion sociale, diluant le groupe dans la société française. Cette insertion les déleste aussi du poids du passé, au contraire des familles longtemps enfermées dans les camps sur lesquelles l'histoire pèse lourdement<sup>40</sup>.

<sup>34</sup> Henry Rousso développe également l'idée dans « Les raisons vertes de la guerre d'Algérie », art. cité.

<sup>35</sup> Voir son article « Histoires de vie harkies ou l'institutionnalisation d'une identité d'Etat », *Journal des anthropologues*, Hors-Série, 2007, pp. 137-184.

<sup>36</sup> Giulia Fabbiano, « Enrôlements en mémoire, mémoires d'enrôlement », *Les harkis, histoire, mémoire, transmission*, Fatima Besnaci-Lancou, Benoît Falaize, Gilles Manceron (dir.), Paris, les éditions de l'Atelier, 2010, pp. 98-114.

<sup>37</sup> Pour une étude synthétique sur les harkis et l'hétérogénéité de leur destin en France : Tom Charbit, *Les Harkis*, Paris, La Découverte, 2006.

<sup>38</sup> Abdellali Hajjat, *La marche pour l'égalité et contre le racisme*, Paris, Amsterdam, 2013.

<sup>39</sup> Voir à ce sujet Tom Charbit, *Les Harkis*, op. cit.

<sup>40</sup> Comme l'écrit très justement Tom Charbit : « L'histoire ne pèse que lorsque les conditions sociales sont réunies pour qu'elle pèse ». Dans « Les harkis de la deuxième génération », *Les harkis dans la colonisation et ses suites*, Fatima Besnaci-Lancou et Gilles Manceron (dir.), Paris, Editions de l'Atelier, 2008, p. 172.

## Français d'Algérie, anciens combattants : des mémoires françaises de la colonisation et de la guerre

Paradoxalement, les familles immigrées n'ont pas été au centre des travaux de recherche, alors que l'identification des enfants d'immigrés au passé colonial a récemment été affirmée avec force<sup>41</sup>. Ce passé ne constituerait pourtant qu'un repère d'identification parmi d'autres : le quartier, les parents, le « bled »<sup>42</sup>... Dans un contexte où les familles elles-mêmes n'ont pas été sondées et considérant que des enfants d'immigrés se sont impliqués dans la lutte contre le racisme, les références historiques maniées par le mouvement antiraciste servent aussi d'indicateurs de leurs mémoires. Elles tendent à renforcer l'idée d'une identification relative au passé colonial. Ce passé est en effet resté longtemps absent de l'argumentaire antiraciste. En 1983, la Marche pour l'égalité et contre le racisme, véritable mouvement social d'enfants d'immigrés maghrébins, n'était porteuse d'aucune revendication relative à la guerre d'indépendance algérienne ni, plus largement, au passé colonial. Seul le 17 octobre, qui commençait alors à réapparaître, avait été évoqué, par un rassemblement au Pont Saint-Michel. L'indicateur est toutefois très imparfait. Outre que les militants ne représentent qu'une frange très étroite des enfants d'immigrés, en quoi leur argumentaire politique serait-il significatif de leurs mémoires personnelles ? L'absence de référence au passé colonial en 1983 tiendrait ainsi, selon Abdellali Hajjat, à d'autres facteurs : à la difficulté d'évoquer publiquement ce passé, même s'il pouvait être présent dans les familles, s'ajoute la participation d'enfants de harkis à la Marche, compliquant une prise de position consensuelle. Il n'en demeure pas moins que cette histoire éventuellement source de dissensions était dépassée au nom de la lutte contre le racisme et les discriminations.

De toute façon, la mémoire des Algériens et de leurs descendants vivant en France aujourd'hui ne peut se réduire à celle des Algériens présents en France depuis 1962. Pour tous ceux qui sont arrivés depuis et qui ont maintenu des liens avec l'Algérie, la mémoire de cette guerre est aussi tributaire des représentations forgées là-bas. L'inscription de la mémoire de la guerre d'indépendance algérienne dans le cadre national français bute ici sur un sérieux écueil.

La mémoire des Français d'Algérie est focalisée sur la légitimité de l'indépendance, qui reste discutée. Au nom d'un deuil impossible, leur mémoire plonge aussi dans une longue durée coloniale revisitée. L'Algérie reste la terre d'origine de la famille, dont le rôle dans la mise en valeur du pays est mythifié<sup>44</sup>. L'indépendance a en outre fait disparaître l'Algérie des Français, d'où l'attachement à des pratiques socioculturelles propres à la faire revivre, comme les pratiques culinaires ou religieuses<sup>45</sup>. Surtout, la mémoire des Français d'Algérie s'est construite comme une « contre-mémoire »<sup>46</sup>, cherchant à corriger les représentations négatives de la colonisation, considérées comme dominantes. De ce fait, au contraire du silence, c'est la volonté de transmission qui aurait marqué les relations entre générations. Sur ce socle, l'étude des mémoires familiales conduit à des typologies significatives de leur diversité. Dans la génération ayant quitté l'Algérie, Clarisse Bueno repère des « nostalgiques », qui n'ont jamais rompu avec la critique de l'indépendance, et, au contraire, des « modernes ». En dépit de leur volonté commune de transmission, leurs enfants sont rarement revendicatifs. Certains se désintéressent de cette histoire, d'autres tentent simplement de concilier la mémoire familiale et les représentations collectives divergentes<sup>47</sup>. Le destin métropolitain des rapatriés explique cet échec relatif de la transmission familiale et l'absence de groupe soudé. A la dispersion géographique au moment de l'arrivée, s'ajoute l'intégration à la société métropolitaine. Les familles étudiées témoignent ainsi d'unions entre Français d'Algérie et de métropole. Les enfants nés après le rapatriement, quant à eux, étaient exempts des stigmates marquant les enfants d'Algériens, les exposant au racisme et pouvant les rapprocher<sup>48</sup>.

C'est chez les anciens combattants que le long et douloureux silence est le plus évident, cette guerre constituant une expérience traumatisante pour des soldats. Le psychiatre

<sup>41</sup> Dans le Manifeste des Indigènes de la République.

<sup>42</sup> Abdellali Hajjat, *Immigration postcoloniale et mémoire*, Paris, L'Harmattan, 2005.

<sup>43</sup> Abdellali Hajjat, *La marche pour l'égalité et contre le racisme*, op. cit..

<sup>44</sup> Sur cet imaginaire : Eric Savarese, *L'invention des Pieds-Noirs*, Paris, Séguier, 2002 ; Joëlle Hureau, *La mémoire des pieds-noirs de 1830 à nos jours*, Paris, Olivier Orban, 1987.

<sup>45</sup> Michèle Beaussant, « Exils et reconstruction de la mémoire généalogique : l'exemple des pieds-noirs », *Pôle Sud*, 2006/1, n°24, p. 36.

<sup>46</sup> Voir en particulier le pèlerinage à Notre-Dame de Santa Cruz à Nîmes, étudié par Michèle Beaussant, *Pieds-Noirs, mémoires d'exil*, Paris, Stock, 2002.

<sup>47</sup> Sur ces mémoires familiales : Clarisse Bueno, *Pieds-noirs de père en fils*, Paris, Baland, 2004.

<sup>48</sup> Clarisse Bueno, *Pieds-noirs...*, op. cit..



Bernard W. Sigg, lui-même ancien d'Algérie, livra en 1989 une description pionnière des troubles observés : phobies, cauchemars, agressivité, alcoolisme etc.<sup>49</sup>. Paradoxalement, au regard de l'intérêt généralement porté à cette question, son travail reste unique. L'histoire de la psychiatrie de guerre l'explique probablement : elle prit son essor aux États-Unis avec la guerre du Vietnam et se développa plus récemment en France. Or l'étude des blessures psychiques des soldats appartient d'abord aux psychiatres<sup>50</sup>. Le constat de traumatismes et leur explication s'avèrent en effet complexes. Les blessures psychiques de guerre, d'abord, ne doivent pas être confondues avec les difficultés du retour à la vie civile qui, si elles sont réelles et sérieuses, sont ordinaires et ne constituent pas obligatoirement un traumatisme. L'existence de blessures psychiques ne doit pas non plus être supputée d'emblée – tout soldat ne revient pas traumatisé de la guerre, tant une même expérience touche différemment plusieurs individus, suivant leurs capacités à s'y confronter et à la supporter. Quand ils existent, en outre, les troubles ne doivent pas être systématiquement imputés à des violences extrêmes. Car si la torture est bien identifiée comme une cause potentielle de traumatismes, d'autres vécus sont susceptibles de les provoquer : « l'évidence de la mort »<sup>51</sup>, par exemple, résultant d'une menace de mort sur soi ou de l'épreuve de la mort d'autrui. Dans le cas de l'Algérie, la perte de sens qu'impliqua l'issue du conflit – l'indépendance – joue un rôle fondamental : tout ce qui fut commis et vécu en Algérie, entre 1954 et 1962, le fut en vain. La défaite française et l'impossibilité de tirer fierté du combat mené contribueraient au développement des troubles<sup>52</sup>.

Les sous-entendus de l'invocation systématique du long et douloureux silence posent aussi problème. Cette invocation sous-entend une exceptionnalité de la guerre en Algérie, alors même que le silence des soldats au retour de la guerre n'est pas rare. Le silence des soldats est aussi compris comme une volonté d'oubli. Or, dans son enquête auprès d'anciens combattants, Claire Mauss-Copeaux fait remarquer qu'un seul de ses témoins avait détruit ses photographies d'Algérie ; tous les autres les avaient conservées, ainsi que divers documents, et leurs proches – en général

leurs femmes – savaient où ces pièces étaient rangées<sup>53</sup>. Interrogés sur leur absence de communication, par ailleurs, les anciens d'Algérie mettent en avant le désintérêt qu'ils auraient rencontré plutôt que leur volonté de se taire. Dans son recensement des livres concernant la guerre d'Algérie, Benjamin Stora constate effectivement que les nombreuses publications de témoins de la guerre, anciens combattants ou autres, ont commencé dès 1962, sans toujours avoir beaucoup d'écho<sup>54</sup>. Au contraire, en 2000-2001, lorsque la publication du livre du général Aussaresses, *Services Spéciaux*, s'accompagna d'un débat national sur la torture, les médias reçurent un volumineux courrier d'anciens soldats, que ce contexte encourageait à s'exprimer, tandis que les éditeurs virent affluer les manuscrits<sup>55</sup>.

Ce rapport étroit de la mémoire individuelle avec le contexte socio-politique n'est pas propre aux anciens combattants, ni à la mémoire de la guerre d'indépendance algérienne. Dans cette interaction entre les individus et la société se nouent les silences de la sphère privée, où l'on n'ose guère évoquer une histoire délégitimée dans l'espace social et les discours politiques, tandis que son évocation publique, au contraire, libère la parole. De cette interaction, cependant, peut aussi naître une volonté de transmission, comme les Français d'Algérie soucieux de véhiculer une « contre-mémoire »<sup>56</sup> du passé colonial. L'interaction, enfin, conduit à des fluctuations des souvenirs, le passé étant réinventé au gré de l'air du temps – ainsi les anciens combattants, aujourd'hui, se présentent comme des victimes, ce qui n'était pas le cas dans les années 1990<sup>57</sup>.

Dans tous les cas, la difficulté de l'analyse des mémoires individuelles tient dans les conditions mêmes de leur recueil et de leur synthèse. Se fier à ce qu'expriment les individus engagés est une solution de facilité trompeuse. Toute généralisation se trouve démentie par le sondage des mémoires familiales, d'où émerge une hétérogénéité des rapports au passé, parmi lesquels l'indifférence n'est pas rare. Il y a là, pour les chercheurs, des problèmes d'ordre méthodologique, relatifs à la constitution de leur échantillon de témoins et à la rédaction de leurs conclusions ; pour

<sup>49</sup> Bernard W. Sigg, *Le silence et la honte. Névroses de la guerre d'Algérie*, Paris, Messidor/Éditions sociales, 1989.

<sup>50</sup> Une expérience unique de collaboration entre une historienne et une psychologue a été menée par Raphaëlle Branche et Françoise Sironi : « La torture aux frontières de l'humain », *Revue internationale des sciences sociales* 4/2002 (n° 174), p. 591-600.

<sup>51</sup> Selon l'expression de Yann Andruétan dans un ouvrage de vulgarisation : *Les Blessures psychiques en 10 questions*, Paris, Economica, 2013. Pour une étude approfondie : Louis Crocq, *Les traumatismes psychiques de guerre*, Paris, Odile Jacob, 1999.

<sup>52</sup> Voir Bernard W. Sigg, *Le silence et la honte*, op. cit.

<sup>53</sup> Dans *Appelés, la parole confisquée*, Paris, Hachette Littératures, 1998, p. 57.

<sup>54</sup> Dans son *Dictionnaire des livres de la guerre d'Algérie*, Paris, L'Harmattan, 1996.

<sup>55</sup> Le livre de Paul Aussaresses, *Services spéciaux, Algérie 1955-1957 : Mon témoignage sur la torture*, est paru chez Perrin en 2001.

<sup>56</sup> Selon l'expression de Michèle Beaussant dans « Exils et reconstruction de la mémoire généalogique... », art. cité.

<sup>57</sup> C'est ce que constate Andrea Brazzoduro, par rapport au travail de Claire Mauss-Copeaux, dans *Soldati senza causa. Memorie della guerra d'Algeria*, Roma-Bari, Laterza, 2012.

les enseignants, une mise en garde contre l'assignation des élèves à une histoire qu'ils ne se sont pas obligatoirement appropriée et qu'ils peuvent envisager de diverses façons, avec désintérêt, curiosité ou passion.

## Du financier au symbolique : des politiques publiques anciennes et méconnues

L'analyse des politiques publiques ne présente pas les mêmes difficultés de sources : textes juridiques relatifs à la guerre d'indépendance algérienne et à ses acteurs, débats parlementaires et dossiers ministériels les concernant, documentation des associations impliquées dans leur conception, interviews d'individus y ayant participé etc. La constitution du corpus ne semble pas compliquée. Il est d'autant plus étonnant qu'une telle étude n'ait jamais été faite, sauf pour les Français d'Algérie et de façon moins approfondie pour les harkis.

L'origine des politiques concernant les Français d'Algérie remonte à 1961<sup>58</sup>. Le 26 décembre 1961, en effet, une loi tirait les leçons des rapatriements antérieurs, d'Indochine, de Tunisie et du Maroc : il fallait prévoir l'accueil des Français d'Algérie, qui commençaient à gagner la métropole. Une série de réglementations déterminèrent les conditions de leur hébergement et de leur prise en charge financière. Ces politiques perdurèrent après-guerre. Elles portaient en particulier sur le logement, avec un accès prioritaire au parc HLM, et sur l'insertion économique, par le reclassement des fonctionnaires, des aides à la réinstallation des indépendants, des incitations à l'embauche de salariés etc. La logique de ces politiques évolua au cours du temps. En 1970, une loi admit pour la première fois le principe de l'indemnisation des rapatriés pour les torts causés par l'indépendance. Cette indemnisation se traduisait par une aide compensatoire versée en priorité aux plus démunis. Cette loi fut suivie de plusieurs autres dans les décennies suivantes. Sous-tendus par une logique de reconnaissance des mérites des Français en Algérie, ces textes inscrivent dans une filiation ancienne la loi du 23 février 2005, restée fameuse en raison de son article 4, contesté et finalement annulé, qui recommandait aux programmes scolaires et à la recherche de vanter le « rôle positif » de la « présence

française outre-mer »<sup>59</sup>. Cette loi de 2005 n'est en effet qu'une des lois complémentaires des dispositifs antérieurs. Or, explicitant une logique auparavant sous-entendue, elle proclamait solennellement la « reconnaissance » de la « nation » aux « femmes et aux hommes qui ont participé à l'œuvre accomplie par la France », notamment « dans les anciens départements français d'Algérie ».

L'histoire des politiques publiques concernant les harkis lie de la même façon dispositif socio-économique et reconnaissance politique, mais beaucoup plus tardivement. Théoriquement, les harkis pouvaient bénéficier des textes concernant les rapatriés. Concrètement, ils en étaient exclus notamment parce que les aides prévues, pensées pour une population d'actifs du tertiaire et de petits propriétaires, étaient inadaptées à leur condition de ruraux prolétariés. Les harkis souffrirent aussi de discriminations dans l'application des mesures – les demandes de logement en HLM des Français d'Algérie étaient ainsi prioritairement traitées. De fait, les harkis pâtirent de leur manque d'organisation collective, jusqu'aux années 1975-1980. Or les associations, outre qu'elles expriment des revendications particulières, contribuent à l'élaboration de textes adaptés aux besoins de ceux qu'elles représentent<sup>60</sup>. Pas tout à fait considérés comme des rapatriés, donc, et bien qu'en butte au racisme, les harkis arrivés en 1962 n'étaient pas non plus considérés comme des immigrés. Ils n'entraient pas, ainsi, dans la compétence du Fonds d'action sociale (FAS), un fonds d'aide sociale réservé aux immigrés. Finalement, après de premières décisions consécutives aux révoltes des camps de Bias et de Saint-Maurice l'Ardoise ainsi qu'au développement d'associations combattives, le septennat de François Mitterrand marque une rupture. Les facteurs autrefois défavorables aux harkis jouaient désormais pour eux. Ils furent en effet spécifiquement pris en compte dans la politique éminemment favorable aux rapatriés que François Mitterrand mit en œuvre ; mais ils bénéficièrent également des espoirs que placèrent les socialistes dans un supposé vote maghrébin censé leur profiter<sup>61</sup>. Dans ce contexte, en 1994, une loi instaura un véritable « plan harki », destiné à lutter contre leur exclusion économique et sociale. Elle proclamait aussi la « reconnaissance » de la « République française » envers les « anciens membres des formations supplétives »<sup>62</sup>.

Au-delà de leurs différences et de leurs temporalités propres, les politiques conçues pour les Français d'Algérie et les harkis suggèrent un modèle des mécanismes de

<sup>58</sup> Ces politiques ont été analysées par Yann Scioldo-Zürcher dans *Devenir métropolitain*, Paris, EHESS, 2010.

<sup>59</sup> Loi n°2005-158 du 23 février 2005.

<sup>60</sup> Ces analyses sont reprises de Yann Scioldo-Zürcher « Les harkis sont-ils des rapatriés comme les autres ? », *Les Temps Modernes*, n°666, nov-déc 2011, pp. 90-104.

<sup>61</sup> Sur ces questions, Sung Choi, « Les anciens combattants musulmans dans la France postcoloniale. La politique d'intégration des harkis après 1962 », *Les Temps Modernes*, n°666, nov-déc 2011, pp. 120-139.

<sup>62</sup> Loi n°94-488 du 11 juin 1994.

la reconnaissance politique. Formulée sous la pression des acteurs de la guerre, qui doivent s'organiser et lutter pour attirer l'attention des pouvoirs publics, la reconnaissance accompagne et chapeaute des mesures financières concrètes. D'évidence, une politique d'aide économique et sociale venant corriger un état de nécessité né des circonstances historiques équivaut à une reconnaissance des torts subis, mais la déclaration formelle de reconnaissance parachève les dispositions adoptées en rendant explicite ce sous-entendu. Sous réserve de recherches approfondies sur sa genèse, la loi de 1999 officialisant l'expression « guerre d'Algérie » semble relever d'un processus identique<sup>63</sup>. Elle se situe en effet dans la continuité des décisions concernant les soldats ayant combattu en Algérie, au Maroc et en Tunisie, entre 1952 et 1962. Dès 1967, ces soldats avaient obtenu un « titre de reconnaissance de la nation », à défaut de la carte d'anciens combattants. Cette carte leur avait été refusée, précisément, au motif qu'ils n'avaient pas participé à une guerre. En 1974, la carte d'anciens combattants leur fut accordée, mais la reconnaissance de la guerre en Algérie restait implicite. La loi de 1974 proclamait en effet que « la République française » reconnaissait « les services rendus » par ceux qui avaient participé « aux opérations effectuées en Afrique du nord »<sup>64</sup>. Ainsi la « guerre d'Algérie » n'était pas nommée et la confusion entretenue entre les contextes algérien, marocain et tunisien. Cette incohérence explique certainement le caractère consensuel de la loi de 1999 qui venait mettre fin à cette situation – cette loi fut soutenue par tous les partis représentés à l'Assemblée nationale. L'essentiel tient dans son intitulé : elle remplace « aux opérations effectuées en Afrique du nord » par « à la guerre d'Algérie ou aux combats en Tunisie et au Maroc », dans les textes régissant le statut des anciens combattants<sup>65</sup>.

En résumé, la loi de 1999 modifie la loi de 1974 accordant le statut d'anciens combattants aux soldats d'Algérie, en y introduisant l'expression « guerre d'Algérie ». La rupture qu'elle symbolise d'ordinaire s'en trouve atténuée, car cette loi n'est pas un texte isolé, surgissant soudainement. Elle émerge de l'histoire des politiques publiques à l'égard des anciens combattants<sup>66</sup>. Cette politique s'inscrit elle-même dans un ensemble plus vaste, visant à gérer les conséquences de la guerre sur ses acteurs, côté français. Il en ressort que la reconnaissance de la guerre, très progressive, se fit sous la pression de ses protagonistes s'orga-

nisant pour défendre leurs intérêts. Ainsi, la question de la reconnaissance de la guerre ne peut être réduite à la seule question de la reconnaissance de l'expression « guerre d'Algérie » et encore moins à la seule loi de 1999. Si celle-ci représente un support pédagogique commode, elle devrait constituer un point d'entrée dans l'histoire longue, graduelle et heurtée, de la reconnaissance de la guerre, plutôt que d'être présentée comme une nouveauté absolue.

## La guerre au figuré ou les affres d'une commémoration conflictuelle et éclatée

La commémoration d'une guerre est un pan majeur des politiques de la mémoire. Celle de la guerre d'indépendance algérienne est éminemment conflictuelle, car elle se présente comme une occasion de rejouer symboliquement la guerre. Outre que les pouvoirs publics ne l'ont reconnue que progressivement et sous pression, ceux qui n'ont pas accepté l'indépendance ont tenté – et tentent toujours – d'en obtenir un désaveu a posteriori. Dans ce contexte, la commémoration, objet d'âpres luttes, se présente comme éclatée dans l'agenda officiel et dans l'espace de la nation, en fonction des rapports de forces ou des alliances existant entre les pouvoirs publics sollicités et les demandeurs de gestes commémoratifs. La commémoration se situe ainsi à l'interface entre les politiques publiques et les usages du passé révélateurs des dynamiques sociales sous-jacentes.

Le calendrier national compte plusieurs dates de célébration, récemment choisies. En 2003, le 25 septembre est devenu « journée nationale d'hommage aux harkis et autres membres des formations supplétives »<sup>67</sup>. Cette date célèbre en fait l'inauguration d'une plaque deux ans plus tôt, dans la cour d'honneur des Invalides, par Jacques Chirac, dont le texte reprend la déclaration de reconnaissance inscrite dans la loi de 1994. En 2003, également, le 5 décembre a été érigé en « journée d'hommage aux «morts pour la France» pendant la guerre d'Algérie, les combats du Maroc et de la Tunisie »<sup>68</sup>. Cette date est dépourvue de toute signification historique – elle ne correspond à aucun événement de la guerre. Elle célèbre en fait, elle aussi, l'inauguration

<sup>63</sup> Sur cette loi : Claire Andrieu « La commémoration des dernières guerres françaises : l'élaboration des politiques symboliques, 1945-2003 », *Politiques du passé. Usages politiques du passé dans la France contemporaine*, Claire Andrieu, Marie-Claire Lavabre, Danièle Tartakowsky (dir.), Aix-en-Provence, Publications de l'université de Provence, 2006, pp. 39-46.

<sup>64</sup> Loi n°74-1044 du 9 décembre 1974.

<sup>65</sup> Loi n°99-882 du 18 octobre 1999.

<sup>66</sup> En attendant une étude spécifique et approfondie, qui s'intéresserait notamment à l'histoire des associations d'anciens combattants, Raphaëlle Branche donne un premier aperçu de ces politiques dans *La guerre d'Algérie...*, *op. cit.*

<sup>67</sup> Décret du 31 mars 2003.

<sup>68</sup> Décret n°2003-925 du 26 septembre 2003.

d'un monument : celui du Quai Branly, en 2002. Officiellement « Mémorial national de la guerre d'Algérie et des combats de Maroc et de la Tunisie », il s'agit d'un monument aux morts prévu, à l'origine, pour rendre hommage aux combattants, soldats et harkis.

L'incongruité de la date du 5 décembre s'explique par l'absence durable de consensus sur une autre date : celle du cessez-le-feu, le 19 mars 1962<sup>69</sup>. Ce cessez-le-feu fut en effet suivi d'une période de violence exacerbée. Celle-ci résulte du processus de sortie de guerre défini par les accords d'Évian, qui avaient prévu l'organisation d'un référendum d'autodétermination, dans les six mois suivants. Il était évident que ce référendum conduirait à l'indépendance. L'OAS décida alors de jouer son va-tout dans cette période transitoire en tentant d'empêcher l'organisation du scrutin. C'est dans ce contexte que les manifestants de la rue d'Isly, à Alger, qui répondaient à un appel de l'OAS, furent violemment réprimés, le 26 mars 1962 – pour la première fois depuis le début de la guerre, les forces de l'ordre tiraient sur un cortège français à Alger, faisant des dizaines de morts. De leur côté, les groupes armés algériens bénéficièrent de la non-intervention de l'armée française – il était primordial, pour les autorités françaises, de respecter le cessez-le-feu. Ainsi débutèrent les violences à l'égard des harkis et des Français d'Algérie. Au nom de ces violences, les opposants au choix de la date du 19 mars comme date de célébration visent en fait le processus de sortie de guerre prévu par les accords d'Évian avec, en ligne de mire, l'indépendance elle-même. Les opposants au 19 mars se recrutent par conséquent dans les milieux antigauillistes et nostalgiques de l'Algérie française.

Le débat sur le 19 mars a été clos par la loi du 6 décembre 2012. Son cheminement même témoigne cependant de la profondeur des réticences qu'elle a suscitées. Elle reprend en effet une loi votée en 2002 mais qui n'avait pas été appliquée. En 2002, la loi avait remporté 57% des suffrages parlementaires, dans les rangs socialistes, écologistes et communistes. Le gouvernement Jospin l'avait cependant mise en sommeil, estimant, dans le contexte de la cohabitation, qu'il fallait un plus large consensus de la représentation nationale pour entériner la décision. Pour cette raison, il a fallu la victoire de la gauche en 2012, aux présidentielles comme aux législatives, pour que le 19 mars devienne une

date de commémoration officielle. Cette date n'annule cependant pas les autres. Le 21 septembre et le 5 décembre continuent d'être célébrés.

Cet éclatement dans le calendrier officiel se double d'un éclatement dans l'espace national. Les municipalités se sont effet montrées actives en matière de commémoration de la guerre, l'échelon local des pouvoirs publics venant combler les lacunes de l'échelon central supérieur. Ce rôle des municipalités s'explique doublement : d'une part, par l'accueil favorable et intéressé que réservent des édiles locaux à des associations de leurs circonscriptions ; d'autre part, par la marge de manœuvre que confère l'exercice de responsabilités locales à des partis accédant peu au pouvoir à l'échelon national et réalisant leurs projets dans les communes. C'est le cas, en particulier, des mairies communistes, bastions de l'ancienne « banlieue rouge », où les commémorations locales sont co-organisées avec la FNACA, une association d'anciens combattants ancrée à gauche<sup>70</sup>. Ces mairies se sont également illustrées, en 2011, par leur commémoration du cinquantième anniversaire du 17 octobre 1961<sup>71</sup>. Le succès d'associations locales auprès des édiles, quant à lui, est particulièrement visible dans l'érection de stèles favorables à l'OAS, dans le sud-est de la France<sup>72</sup>. La pose d'une plaque rappelant le 17 octobre au Pont Saint-Michel, en 2001, témoigne aussi de cette transaction entre geste commémoratif et préoccupations électorales. Cette plaque résulte en effet d'une promesse de Bertrand Delanoë pendant sa campagne. L'ampleur et les modalités des politiques de commémoration locales restent cependant mal connues. Il y aurait matière à de plus amples recherches.

Aux conflits sur le choix des dates et à la dispute pour l'apparition dans l'espace public s'est récemment ajoutée une dimension nouvelle de la réactivation de la guerre a posteriori. La querelle porte aujourd'hui sur la nature des victimes à honorer. En est révélatrice la modification récente de la vocation du Mémorial du Quai Branly. Ce monument avait été conçu, à l'origine, pour rendre hommage aux victimes de la guerre mais sans confondre les « morts pour la France », c'est-à-dire les soldats morts en Algérie, harkis inclus, et les autres. Aussi seuls les noms des « morts pour la France » défilaient sur la première colonne électronique du monument. Or, en 2010, le gouvernement de François Fillon

<sup>69</sup> Voir Claire Andrieu, « La commémoration des dernières guerres françaises... », art. cité.

<sup>70</sup> FNACA : Fédération nationale des anciens combattants en Algérie, Maroc et Tunisie. Sur le poids du couple PCF/FNACA en Île de France : Vincent Bonzom, *Cinquantenaire de la fin de la guerre d'Algérie. Mémoires et pratiques sociales de commémorations en Île de France, 1961-2012*, mémoire de master, Paris VIII-Saint Denis, 2013. En dehors de l'Île de France, Raphaëlle Branche revient sur l'érection de divers monuments en province dans *La guerre d'Algérie, op. cit.*

<sup>71</sup> Outre le mémoire de Vincent Bonzom, *Cinquantenaire de la fin de la guerre d'Algérie, op. cit.*, voir le cas de Nanterre étudié par Victor Collet : « Nanterre ne veut plus oublier. De l'oubli à la reconnaissance municipale du 17 octobre 1961 », *Métropolitiques*, 4 avril 2012. URL : <http://www.metropolitiques.eu/Nanterre-ne-veut-plus-oublier-De-l.html>. Consulté le 3 décembre 2013.

<sup>72</sup> Jean-Philippe Ould Aoudia, *La Bataille de Marignane*, Paris, Editions Tiresias/Michel Reynaud, 2006.

décida de faire également défiler le nom des morts de la manifestation de la rue d'Isly, cette manifestation répondant à l'appel de l'OAS, le 26 mars 1962. Ces modifications du Mémorial résultent de pressions exercées par des associations favorables à l'Algérie française, infléchissant la signification du monument. Alors qu'il avait été pensé dans une logique minimaliste mais apaisante d'hommage national envers ceux qui avaient péri en Algérie sous la responsabilité des autorités françaises les y ayant envoyés, le monument y associe désormais des manifestants contre l'autorité de l'État et le processus de sortie de guerre devant conduire à l'indépendance. C'est une nouvelle fois l'issue de la guerre qui est remise en cause et qui trouve ici une officialisation.

Les difficultés de la commémoration de la guerre d'indépendance algérienne, cependant, ne tiennent pas qu'à cette guerre au figuré, rejouée à chaque occasion. Elles tiennent également à des contraintes historiques objectives, au premier rang desquelles le fait qu'il s'agit d'une défaite française. Une défaite, en effet, ne peut être célébrée. L'État français ne peut toutefois pas ignorer ceux qu'il a engagés dans ce vain conflit, anciens combattants au premier chef. L'exercice commémoratif requiert alors une justesse de ton dont témoigne la sobriété du langage officiel : il est question de « reconnaître » et de « rendre hommage ». Cette logique explique la conception originelle du Mémorial du Quai Branly. La conflictualité de la commémoration repose en outre sur une absence de consensus dépassant la guerre elle-même. Car il n'existe pas d'accord sur la condamnation de la colonisation que l'indépendance de l'Algérie a de facto sanctionnée. Ainsi le débat sur la guerre aboutit in fine à débattre de la colonisation et à raviver des clivages anciens. La commémoration ne gagnerait-elle pas en sérénité si elle pouvait reposer sur un fondement solide ? Ici fait défaut une condamnation morale de l'entreprise coloniale, directement liée à l'histoire des courants politiques français. En dehors du Parti communiste au début de son existence, lorsque, avant le Front populaire, il refusait d'entrer dans le jeu politique national, toutes les forces politiques exerçant des responsabilités gouvernementales ont validé le projet colonial. L'émergence et la consolidation des revendications indépendantistes après 1945 n'ont eu pour effet que d'élargir l'assise du réformisme colonial : il devint l'horizon de toutes les politiques gouvernementales. L'amendement du système colonial, qui n'était pas condamné par principe, faisait alors consensus. Le résultat en est qu'aujourd'hui encore la colonisation reste débattue et que tout débat sur la guerre est susceptible de s'enliser.

Enfin, les difficultés de la commémoration tiennent au partage de ce passé avec l'Algérie. Le pouvoir algérien y recourt en effet à des fins de légitimation politique, à dé-

faut de légitimité démocratique, mais aussi à des fins de mobilisation interne à son profit, dans des moments de crise ou de contestation. Aussi le pouvoir algérien a-t-il durci ses positions dans les années 1990, en demandant aux autorités françaises d'exprimer une « repentance » ou des « excuses ». Pour prendre un exemple précis, en 2005, le président Bouteflika s'est tardivement joint aux protestations contre l'article 4 de la loi du 23 février, au moment où il s'est mis en quête de suffrages favorables à son projet de concorde civile, très discuté et qui devait être soumis à un référendum. Au-delà de ces usages politiques, la condamnation de la colonisation l'emporte d'évidence dans la société algérienne. Il en résulte une configuration contradictoire pour les pouvoirs publics français, entre ce qui semble devoir être dit et célébré, sur le territoire national, d'une part, et ce qui semble devoir être dit et célébré dans le contexte bilatéral franco-algérien, d'autre part. Clairement, la condamnation de la colonisation, risquée dans le contexte français, est indispensable dans le contexte bilatéral. D'un point de vue froidement réaliste, la situation n'aurait guère d'importance si les impératifs économiques et géopolitiques, ainsi que les flux migratoires unissant concrètement les deux pays, n'imposaient pas à la France de veiller à l'entretien de ses liens avec son partenaire algérien. Depuis 1962, le traitement bilatéral du passé a suivi les affres des rapports entre les deux États, les déclarations des présidents contribuant à l'accentuation des tensions ou à l'apaisement, suivant le contexte plus global des relations interétatiques<sup>73</sup>. Conseillé par l'historien Benjamin Stora, très au fait de ces questions, François Hollande a tenté de se situer dans un juste milieu lors de son voyage à Alger en décembre 2012. Condamnant la colonisation, « système profondément injuste et brutal », reconnaissant les « souffrances » infligées aux Algériens, il célébra la « vérité », « la paix des mémoires », de « toutes les mémoires », et évoqua les « blessures », les « deuils » de tous.

Précédemment, en octobre, à Paris, François Hollande avait également répondu à la demande de reconnaissance officielle du 17 octobre 1961, par un communiqué allant à l'essentiel. Conjugués à la loi reconnaissant le 19 mars, ce communiqué et le discours d'Alger témoignent d'un regain d'activité, lié à la coïncidence, en 2012, du cinquantième de l'indépendance et de l'élection présidentielle. Cette politique prend en outre le contre-pied du gouvernement précédent, plus attentif aux revendications des nostalgiques. Elle se montre aussi particulièrement attentive aux victimes, épousant en cela une tendance plus générale du rapport au passé dans la société française. Le communiqué sur le 17 octobre est toutefois significatif d'une politique encore déficiente au plan symbolique. Un bref communiqué ne vaut pas

<sup>73</sup> Voir Valérie-Barbara Rosoux, *Les usages de la mémoire dans les relations internationales. Le recours au passé dans la politique étrangère de la France à l'égard de l'Allemagne et de l'Algérie, de 1962 à nos jours*, Bruxelles, Bruylant, 2001.

un discours dont la rédaction, le lieu et le cérémonial auraient pu être soigneusement pensés et faire date, à l'identique du discours de Jacques Chirac sur les responsabilités françaises dans la déportation des juifs, qui reste une référence en matière de traitement des passés difficiles.

## « Guerre des mémoires » et usages politiques du passé

L'expression « guerre des mémoires » rend compte de la conflictualité de la commémoration de la guerre. Elle désigne plus largement la querelle ouverte sur le passé de la guerre d'indépendance algérienne et conduite par des associations s'exprimant au nom d'anciens acteurs ou de victimes de la guerre. C'est ainsi que la FNACA a été la cheville ouvrière du combat pour la reconnaissance du 19 mars. Au contraire, l'hommage aux morts de la rue d'Isly a été porté par des associations opposées au choix de cette date commémorative et attachées, en fait, à contester le bien-fondé de l'indépendance algérienne. Dans leur combat, ces associations ont tenu à promouvoir dans l'espace public français des dates symbolisant les violences subies par les Français d'Algérie après le cessez-le-feu : outre la répression de la manifestation de la rue d'Isly, elles dénoncent en particulier les événements du 5 juillet 1962. Le jour même de l'indépendance, en effet, des Français furent victimes de massacres par des groupes armés algériens, à Oran<sup>74</sup>. S'ils s'inscrivent dans la lutte contre la reconnaissance du 19 mars, ces efforts pour mettre en avant les drames vécus par les Français d'Algérie postérieurement au cessez-le-feu ont aussi pour effet d'infléchir l'orientation des événements occupant l'espace public français. En Île-de-France, ainsi, à l'image de Charonne et du 17 octobre 1961, les événements remémorés à l'échelon local, par des noms de rue ou de bâtiments, rappellent en général la dénonciation de la guerre et la critique de ses violences. Dans cet esprit, outre Charonne et le 17 octobre 1961, l'affaire Maurice Audin est aussi représentée – ce jeune militant du Parti communiste algérien disparut pendant la « Bataille d'Alger », après son arrestation par les parachutistes et, les autorités prétendant qu'il s'était évadé, la recherche de la vérité donna lieu à l'une des principales affaires de dénonciation de la torture à l'époque<sup>75</sup>.

La connaissance des dynamiques associatives fait encore défaut pour mieux évaluer l'ancrage réel des organisations

s'exprimant au nom des protagonistes et victimes de la guerre. De leur représentativité, pourtant, dépend la pertinence de l'idée d'une « guerre des mémoires ». Celle-ci est incontestable dès lors que les associations représentent effectivement des protagonistes de la guerre ou des individus directement concernés. C'est le cas, ainsi, de l'opposition sur les hommages rendus à l'OAS dans le sud-est de la France : cette cause est en effet portée par l'ADIMAD, une association de défense des partisans de l'Algérie française dont l'origine remonte à la fin des années 1960, tandis qu'elle est combattue par l'ANPROMEVO, une association de défense de la mémoire des victimes de l'OAS animée par Jean-François Gavoury, fils de Roger Gavoury, un commissaire de police métropolitain envoyé à Alger pour lutter contre l'OAS en 1961 et assassiné par un commando de l'Organisation<sup>76</sup>.

L'expression « guerre des mémoires » est aussi pertinente lorsqu'elle désigne des combats en faveur d'un jugement moral de la colonisation, allant dans le sens de sa condamnation ou au contraire de sa célébration. Entre dans cette catégorie l'histoire de l'article 4 de la loi du 23 février 2005. Cette loi était à l'origine un projet gouvernemental s'inscrivant dans la lignée des dispositifs en faveur des rapatriés. L'article 4, quant à lui, résulte d'un amendement parlementaire, rédigé par des élus cherchant à satisfaire des associations de leurs circonscriptions. Comme l'a démontré Romain Bertrand, ces élus reproduisaient ainsi, à l'échelon national, leurs transactions ordinaires entre traitement du passé répondant à des revendications localement exprimées et préoccupations électorales<sup>77</sup>. Or les promoteurs de l'article 4 étaient aussi motivés par l'idée de prendre une revanche sur le scandale de la torture, en 2000-2001, lorsque la publication de *Services Spéciaux*, du général Aussaresses, avait déclenché un débat public sur cette pratique et entraîné une vague de déclarations en condamnant l'usage. Dans ce cas, ce ne sont pas les mémoires personnelles ou collectives des protagonistes ou des victimes de la guerre d'indépendance algérienne qui sont en jeu, mais une représentation sociale et symbolique du passé. Comment doit-on se souvenir de la période coloniale de l'Algérie ? Doit-on se souvenir de ses violences ou de ses « aspects positifs » ? Si l'expression « guerre des mémoires » reste pertinente dans ce cas, il convient donc de préciser qu'il ne s'agit pas, ici, d'une « guerre » entre les anciens acteurs de la guerre, mais d'une opposition plus large sur le sens à donner, collectivement, au passé colonial français.

En revanche, l'expression « guerre de mémoire » ne peut

<sup>74</sup> Sur ces événements et, plus largement, les disparitions de Français d'Algérie : Jean-Jacques Jordi, *Un silence d'Etat. Les disparus civils européens de la guerre d'Algérie*, Paris, Soteka, 2011.

<sup>75</sup> D'après l'étude de l'Île de France par Vincent Bonzom, *Cinquante ans de la fin de la guerre d'Algérie*, op. cit.

<sup>76</sup> ADIMAD : Association pour la défense des intérêts moraux et matériels des anciens détenus de l'Algérie française. ANPROMEVO : Association nationale pour la protection de la mémoire des victimes de l'OAS.

<sup>77</sup> Romain Bertrand, *Mémoires d'Empire. La controverse autour du « fait colonial »*, Broissieux, éd. du Croquant, 2006.

être utilisée dès lors qu'elle désigne des combats prenant prétexte du passé pour faire avancer d'autres causes et menés par des organisations dénuées de toute représentativité. Il en est ainsi de protestations diverses, au cours de l'année 2012, contre des manifestations organisées dans le cadre de la commémoration du cinquantenaire de l'indépendance de l'Algérie, dans le sud-est de la France. A Nice, la protestation fut en effet animée par une association sans existence légale puisqu'elle n'était pas déclarée en préfecture. A Nîmes, la protestation s'enracinait dans la conjoncture électorale : Gilbert Collard, qui se préparait à briguer la députation sous l'étiquette du Front national, vint soutenir le mouvement. L'idée d'une « guerre des mémoires » doit donc être maniée avec précaution. Sa pertinence dépend de l'objet réel de la polémique et de ses acteurs, dont les liens effectifs avec l'histoire de la guerre et la représentativité doivent être vérifiés. A défaut, des combats politiques véritablement ancrés dans le temps présent risquent d'être abusivement pris pour une perpétuation des antagonismes anciens – et sincères – entre des acteurs de la guerre. Le problème de la représentativité des groupements s'exprimant en leur nom se pose d'ailleurs avec d'autant plus d'acuité à l'heure d'Internet, la création de sites renvoyant les uns aux autres pouvant donner l'impression trompeuse d'un mouvement d'ampleur et unanime<sup>78</sup>. L'usage extensif de l'idée d'une « guerre des mémoires » avive aussi le risque d'une vision par trop homogène des groupes de témoins. Elle suppose l'existence de groupes soudés par un rapport univoque au passé – ce qui ne correspond pas à la réalité. Pour reprendre l'exemple du combat contre le choix du 19 mars comme date commémorative, le fait que ce combat soit mené au nom des violences subies par les Français d'Algérie tend à supposer que ces derniers campent sur le regret de l'indépendance de l'Algérie, alors que certains ont au contraire évolué vers l'acceptation d'un regard critique sur la colonisation et le sort final de l'Algérie française.

In fine, il apparaît qu'à la portée quantitative expliquant l'écho de la guerre dans la société française aujourd'hui s'ajoute sa portée politique. Cette histoire est riche de sens. Elle permet d'aborder des thématiques d'actualité dans le débat public. D'évidence, l'histoire de cette guerre permet d'ouvrir le débat sur une série de questions liées à l'immigration maghrébine et sa descendance sur le sol français : son statut au regard du droit de la nationalité, que contribue à éclairer l'histoire du statut des anciens sujets coloniaux d'Algérie, ces « Français musulmans » aux droits diminués et dont l'appartenance au monde de l'islam était le principal marqueur identitaire ; la place de l'islam dans la société française avec la tolérance et les obstacles à sa pratique, l'encadrement de celle-ci par la formation d'un

personnel religieux assermenté, l'existence et la gestion des lieux de culte etc. Au-delà, cette histoire sert à interroger la vision du monde présent : existence de deux blocs aux relations heurtées, Occident et aire arabo-musulmane, que la colonisation et la décolonisation auraient dressé l'un contre l'autre, ou, au contraire, sociétés aux liens séculaires, preuves d'une perméabilité ancienne des espaces, fondateurs d'échanges sans animosité, démentant l'idée même de blocs homogènes et opposés ? Au plan international, l'histoire de la guerre a aussi été évoquée dans le contexte des guerres en Irak et en Afghanistan, à l'égard desquelles elle peut être présentée comme un précédent à réinvestir ou à ne pas reproduire. Elle est susceptible d'alimenter, enfin, les débats sur la violence politique et la légitimité des moyens mis en œuvre pour la réprimer. La question de savoir quelles mesures d'exception pouvaient légitimement être adoptées pour lutter contre le terrorisme a été posée à l'époque dans des termes similaires à ceux d'aujourd'hui, au point que la France en a conservé un héritage au moins avec la loi d'état d'urgence, votée en 1955 et toujours inscrite dans le droit français. Enfin, cette guerre renvoie les courants politiques français à leurs propres divisions, qu'il s'agisse de l'extrême gauche, des communistes et des socialistes d'un côté, ou des gaullistes et des autres à droite et à l'extrême droite. Leurs positions politiques à l'époque même de la guerre révèlent leurs divergences et en constituent un des fondements historiques.

Le caractère « brûlant » d'une séquence passée est ordinairement associé à sa proximité temporelle – c'est parce qu'elles seraient proches et, plus particulièrement, parce que des témoins susceptibles d'en réanimer les querelles sont toujours en vie, que la Seconde Guerre mondiale et la guerre d'indépendance algérienne susciteraient divergences et conflits. Or il apparaît que c'est aussi parce qu'il est riche de sens et potentiellement mobilisable à l'appui de discours divergents que le passé franco-algérien est un passé « brûlant ». Non seulement cette histoire charrie de multiples enjeux mais elle se prête à une pluralité d'interprétations opposables les unes aux autres. En soi le constat n'a rien d'inédit – le bicentenaire de la Révolution française, en dépit de son éloignement temporel, a bien suscité de profondes polémiques, liées à la relecture de cette période historique à l'aune des enjeux politiques des années 1980 et, en particulier, de la critique de l'idéal révolutionnaire consécutif au déclin du communisme. La guerre d'indépendance algérienne étant proche, cependant, le caractère passionnel de son évocation est en général renvoyé à cette proximité temporelle, sans prise en compte de la force de sa portée politique. Cette dernière explique pourtant la vigueur de ses usages politiques et, par conséquent, la conflictualité de sa mise au présent, en dehors de toute implication de ses

<sup>78</sup> Voir l'étude de Yann Scioldo-Zürcher, « Memory and influence on the Web : french colonial repatriates from 1950 to the présent », *Social Science Information, Sur les sciences sociales (SSI)*, Vol. 51, N° 4, 2012, 475-501.

protagonistes. La guerre d'indépendance algérienne peut être invoquée par des organisations qui n'ont pas spécifiquement pour objet d'agir et d'intervenir en matière mémorielle mais qui usent du passé dans leurs argumentaires – ainsi l'extrême gauche française se l'est-elle appropriée par le passé et le mouvement antiraciste s'en est-il saisi plus récemment. Cette histoire peut cependant aussi être instrumentalisée par des associations qui, au nom d'une activité mémorielle, mènent en réalité des combats actuels.

L'approche sereine de la question de la mémoire de la guerre d'indépendance algérienne supposerait, pour être complète, d'être présentée côté algérien. L'historiographie, cependant, ne le permet pas encore. Côté français, l'historiographie permet non seulement de dresser un panorama assez large mais d'ouvrir la comparaison avec la mémoire d'autres périodes historiques. En quoi la mémoire de cette guerre d'indépendance est-elle spécifique ? Il n'est pas sûr, en effet, que ses caractéristiques paraissent nouvelles aux spécialistes des études de la mémoire : conflictualité, rapport de forces et négociations entre pouvoir central et forces sociales, rôle des pouvoirs locaux, hétérogénéité des mémoires individuelles, divorce entre ces mémoires individuelles et les organisations collectives s'emparant du passé... ne constituent guère des exceptions<sup>79</sup>. De cette complexité, il résulte qu'aborder la question des mémoires suppose d'abord de bien maîtriser l'histoire de la période concernée. Il en résulte aussi qu'aborder la question des mémoires en classe suppose de faire des choix drastiques et de bien cerner l'objet présenté. Relève-t-il de la mémoire des acteurs, des politiques publiques ou des usages politiques du passé ? L'objet de cet article est non seulement d'y aider, en fournissant des outils pour l'exploitation des documents disponibles, mais aussi de contribuer à enrichir les ressources pédagogiques utilisables, notamment dans le domaine des politiques publiques et de la commémoration.

## Ressources pour une étude de la mémoire

Plusieurs sites peuvent être utilisés :

- **Le site de la section de Toulon de la LDH** s'est spécialisé dans le recensement des questions mémorielles relatives à la guerre d'indépendance algérienne. On y trouvera notamment un dossier complet sur **le procès du général Aussaresses pour apologie de crimes de guerre** (<http://www.ldh-toulon.net/spip.php?article411>),

ainsi que sur **le procès de Maurice Papon en 1997 et l'évocation de son rôle en octobre 1961** à Paris (<http://www.ldh-toulon.net/spip.php?article4635>)

- **Le site Légifrance, celui du Sénat et de l'Assemblée nationale** permettent d'accéder aux textes de lois et à leurs travaux préparatoires. Voir en particulier :
  - **La loi du 11 juin 1994** sur les harkis. Texte : <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT00000184000&categorieLien=id>. Travaux préparatoires : <http://www.senat.fr/dossier-legislatif/a93941152.html>
  - **La loi du 18 octobre 1999** officialisant l'expression « guerre d'Algérie ». Texte : <http://legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT00000578132&categorieLien=id>. Travaux préparatoires : <http://www.assemblee-nationale.fr/11/rapports/r1672.asp>
  - **La loi du 23 février 2005**. Texte : <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT00000444898&dateTexte=&categorieLien=id>. Travaux préparatoires : <http://www.assemblee-nationale.fr/12/dossiers/rapatries.asp>
  - **La loi du 6 décembre 2012** sur la journée du 19 mars. Texte : <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000026733612&dateTexte=&categorieLien=id>. Travaux préparatoires : <http://www.senat.fr/dossier-legislatif/pp101-188.html>
- **Le site officiel « Chemins de mémoire »** présente :
  - les **commémorations** officielles concernant les **harkis** : <http://www.cheminsdememoire.gouv.fr/fr/memoire-des-harkis>
  - **Le Mémorial du Quai Branly** : <http://www.cheminsdememoire.gouv.fr/fr/memorial-national-de-la-guerre-dalgerie-et-des-combats-du-maroc-et-de-la-tunisie>

### Sur la politique de François Hollande, Président de la République

Extrait de son discours devant les parlementaires algériens. 20 décembre 2012

« Rien ne se construit dans la dissimulation, dans l'oubli, et encore moins dans le déni. **La vérité n'abîme pas, elle répare ; la vérité ne divise pas, elle rassemble.**

Alors, l'histoire, même quand elle est tragique, même quand elle est douloureuse pour nos deux pays, doit être dite. **Et la vérité je vais la dire ici**, devant vous. Pendant 132 ans, l'Algérie a été soumise à **un système profondément injuste et brutal**, ce système a un nom : c'est la colonisation. **Et je reconnais ici les souffrances que la colonisation a**

<sup>79</sup> A titre de comparaison, voir : Claire Andrieu, Marie-Claire Lavabre, Danielle Tartakowsky, *Politiques du passé. Usages politiques du passé dans la France contemporaine*, Aix-en-Provence, Publications de l'université de Provence, 2006 ; Marilyne Crivello, Patrick Garcia et Nicolas Offenstadt, *Concurrence des passés. Usages politiques du passé dans la France contemporaine*, Aix-en-Provence, Publications de l'université de Provence, 2006.



## infligées au peuple algérien.

Parmi ces souffrances, il y a eu les massacres de Sétif, de Guelma, de Kherrata, qui, je sais, demeurent ancrés dans la conscience des Algériens, mais aussi des Français. Parce qu'à Sétif, le 8 mai 1945, le jour même où le monde triomphait de la barbarie, la France manquait à ses valeurs universelles.

La vérité, elle doit être dite aussi sur les circonstances dans lesquelles l'Algérie s'est délivrée du système colonial, sur cette guerre qui, longtemps, n'a pas dit son nom en France : la guerre d'Algérie. » **Voilà, nous avons le respect de la mémoire, de toutes les mémoires.**

Nous avons **ce devoir de vérité sur la violence, sur les injustices, sur les massacres, sur la torture. Connaître, établir la vérité, c'est une obligation, et elle lie les Algériens et les Français.** C'est pourquoi il est nécessaire que les historiens aient accès aux archives, et qu'une coopération

dans ce domaine puisse être engagée, poursuivie, et que progressivement, cette vérité puisse être connue de tous.

**La paix des mémoires, à laquelle j'aspire, repose sur la connaissance et la divulgation de l'histoire. Mais la nôtre est aussi une histoire humaine, car au-delà des blessures, au-delà des deuils, demeure la relation exceptionnelle nouée entre les Français et les Algériens ; les Français d'Algérie, instituteurs, médecins, architectes, professeurs, artistes, commerçants, agriculteurs qui, avec le peuple algérien, avaient su nouer, dans des conditions difficiles, intolérables parfois, des relations tellement humaines. »**

**Le communiqué du 17 octobre 2012 de François Hollande, Président de la République**

**sur le 17 octobre 1961**

« Le 17 octobre 1961, des Algériens qui manifestaient pour le droit à l'indépendance ont été tués lors d'une sanglante répression. La République reconnaît avec lucidité ces faits.

**Sylvie THÉNAULT** est directrice de recherche au CNRS. Elle a notamment publié *Histoire de la guerre d'indépendance algérienne* (Flammarion, coll. « Champ », 2012) et *Algérie : des « événements » à la guerre. Idées reçues sur la guerre d'indépendance algérienne* (Le Cavalier Bleu, 2012).

## RÉSUMÉ / ABSTRACT

### **La guerre d'indépendance algérienne. Mémoires Françaises**

Par Sylvie THÉNAULT

Dans l'objectif de servir aux enseignants devant traiter de la mémoire de la guerre d'indépendance algérienne en cours, cet article dresse un bilan sur la question, à partir de l'historiographie existante. Prenant le parti de considérer la mémoire comme un fait social et loin de toute métaphore psychologique, cet article insiste d'abord sur la présence de ce passé dans la société française, en raison de la portée même de la guerre en France, à l'époque. Il distingue ensuite trois phénomènes inclus dans la notion générique de « mémoire » : les mémoires individuelles, qui apparaissent toujours hétérogènes et complexes, peu faciles à saisir ; les politiques publiques du passé, qui témoignent d'un traitement ancien de cette guerre par les pouvoirs publics et d'une commémoration très conflictuelle ; les usages politiques du passé, habituellement désignés par l'expression « guerre des mémoires », qui n'est pourtant pas toujours pertinente.

### **The Algerian War of Independence: French Memories**

By Sylvie THÉNAULT

In the goal of aiding teachers who deal in class with the way the Algerian war of independence is remembered, this article assesses the issue from the standpoint of existing historiography. Treating "memory" as a social phenomenon far removed from any psychological metaphor, the author first stresses the continuing presence of this past in French society, given the impact of the war on France at the time. She then points to three phenomena covered by the generic concept of "memory": personal memories, which always appear complex and heterogeneous, hence hard to grasp; public policies regarding the past, which reflect the public authorities' previous ways of dealing with the Algerian war, leading to highly conflictual commemorations; and political exploitation of the past, usually dubbed the "war of memories," which is not always very relevant.